



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

## PLAN STRATÉGIQUE 2017-2020

## Raison d'être

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du *Code des professions*, d'assurer la protection du public.

## La mission

En vue de protéger le public, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec s'assure d'un haut niveau de qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À cette fin, il vérifie la compétence des personnes qui veulent adhérer à l'Ordre, surveille l'exercice de la profession et voit à soutenir ses membres dans le maintien et le rehaussement de leurs compétences professionnelles.

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec favorise le développement et l'accès à des services compétents pour les personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation. Il prend en compte les réalités des personnes vulnérables et s'engage à leur donner une voix, notamment en se prononçant sur les enjeux de société les concernant.

## La vision

En accord avec sa mission, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec entend être un acteur incontournable en matière d'intervention auprès des personnes en difficulté d'adaptation, et ce, tant par ses prises de position que par la qualité des interventions des psychoéducateurs et psychoéducatrices.

## Les valeurs

Le personnel de l'Ordre, de même que les administrateurs, ont identifié les valeurs que nous voulons appliquer comme organisation aux décisions à prendre et aux actions à poser dans le cadre du travail accompli, et ce, afin de réaliser notre mission. Elles deviennent des points de repère permettant d'évaluer ce qui est considéré comme acceptable dans l'exercice de nos fonctions respectives. Les valeurs identifiées sont les suivantes :

**Le respect** signifie la considération pour chacune des personnes avec qui nous interagissons. Il sous-entend l'écoute, la courtoisie, la diligence et la discrétion. Il suppose le respect de la différence, des idées et des limites de l'autre.

**L'engagement** se manifeste par une implication individuelle à la réalisation de la mission de l'Ordre. Cela se traduit par l'utilisation des compétences de chacun afin d'offrir des services de qualité. Il suppose la responsabilité de son développement et sa disponibilité.

**La solidarité** s'observe par la sensibilité aux besoins des personnes en difficulté d'adaptation ainsi que dans la qualité du travail d'équipe au sein de l'organisation. L'entraide et la collaboration en sont les principales manifestations. Elle suppose à la fois le souci de l'autre et celui du projet commun.

**L'intégrité** demande d'agir sans compromis dans l'intérêt de notre mission. Elle se démontre par l'honnêteté, la rigueur et la transparence. Elle suppose de respecter nos engagements et d'être responsable de nos paroles et de nos actes.

## ORIENTATION 1

### S'ASSURER QUE LES PSYCHOÉDUCATEURS EXERCENT LEUR PROFESSION AVEC COMPÉTENCE ET INTÉGRITÉ

Axes d'intervention	Objectifs
<b>La qualification</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Se doter d'un référentiel de compétences adapté à l'exercice actuel de la profession</li><li>• S'assurer que les candidats à l'admission par équivalence aient accès aux cours qui leur sont exigés.</li></ul>
<b>Le développement et le maintien des compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir les membres pour qu'ils respectent la norme d'exercice en formation continue</li><li>• Optimiser le processus de surveillance et d'encadrement</li><li>• Favoriser l'appropriation du code de déontologie et des autres règlements et normes par les membres</li></ul>

**ORIENTATION 2****CONTRIBUER À LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

<b>Axes d'intervention</b>	<b>Objectifs</b>
<b>L'accès aux services offerts par les psychoéducateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser un meilleur accès aux services de psychoéducateurs pour la clientèle anglophone et autochtone du Québec</li><li>• Faire connaître l'apport des psychoéducateurs dans les secteurs qui pourraient en tirer profit</li></ul>
<b>Une communication de qualité avec le public</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mieux faire connaître le rôle et les services offerts par les psychoéducateurs</li><li>• Améliorer l'information destinée aux citoyens concernant les services offerts par l'Ordre</li></ul>
<b>Des problématiques sociales qui interpellent l'expertise des psychoéducateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la capacité de l'Ordre à contribuer efficacement aux échanges et réflexions touchant la clientèle des psychoéducateurs</li><li>• Participer davantage aux échanges et aux réflexions sur les enjeux sociaux</li></ul>
<b>L'usurpation de titre et exercice illégal</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clarifier la réserve de titre et d'activités auprès des employeurs et des personnes inscrites au registre des droits acquis</li><li>• Obtenir les ajustements nécessaires lorsque des milieux de travail ne respectent pas le PL 21</li></ul>

**ORIENTATION 3****FAVORISER LA CONTRIBUTION DE TOUS À LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE**

<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs</b>
<b>La gouvernance de l'Ordre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consolider la mise en place des outils et des conditions nécessaires à une gouvernance efficace</li></ul>
<b>La gestion de l'Ordre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir le développement des compétences et le transfert des savoirs au sein de l'équipe</li><li>• Rétablir l'équilibre budgétaire</li><li>• Générer des gains d'efficacité dans les activités obligatoires par le Code</li><li>• Se doter de plateformes informatiques performantes et adaptées aux besoins de l'Ordre</li></ul>
<b>Les membres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser la contribution des membres aux travaux de l'Ordre</li></ul>
<b>Le public</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impliquer davantage le public dans les divers travaux de l'Ordre</li></ul>